

Notice à l'attention des candidats individuels
Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) – Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) - Mention
Complémentaire V (MC5) – Brevet Professionnel (BP)
Session 2019

1. **PRE-INSCRIPTION** : Sur Internet

<http://www.ac-martinique.fr>

(rubrique « examens »)

du **Jeudi 11 octobre au Jeudi 08 novembre 2018**.

Procédure :

- **Si vous étiez inscrit à la session 2018 dans l'académie de Martinique**, veuillez saisir votre numéro de candidat inscrit sur votre dernier relevé de notes, ce qui permettra le rappel des informations déjà saisies à la session précédente.
- **Si vous vous inscrivez pour la 1^{ère} fois** ou bien **si vous étiez inscrit dans une autre académie** : vous devez alors renseigner l'intégralité des rubriques.

Validation de la pré-inscription :

- **Pour que votre préinscription soit enregistrée**, il est impératif que vous suiviez la procédure jusqu'à l'obtention d'un **numéro d'inscription** et d'un **numéro d'ordre** (apparaissant derrière le tiret). Numéros à conserver **IMPERATIVEMENT**
- Vous pouvez ensuite modifier votre pré-inscription (jusqu'au 08 novembre 2018). Pour cela, vous devrez saisir le numéro d'inscription qui vous aura été attribué ainsi que votre date de naissance. Une fois la modification effectuée, votre numéro d'inscription restera inchangé mais sera suivi d'un nouveau numéro d'ordre.
- Si vous changez d'adresse postale, vous devrez aussitôt communiquer la nouvelle adresse, par écrit, au Rectorat.

Le programme des épreuves (définition des épreuves, référentiel, tableau de correspondance) est consultable sur le site EDUSCOL :

CAP : <http://eduscol.education.fr/pid23236-cid47637/le-certificat-d-aptitude-professionnelle-cap.html>

BEP : <http://eduscol.education.fr/cid47638/le-brevet-d-etudes-professionnelles-bep.html>

MC : <http://eduscol.education.fr/cid102895/la-mention-complementaire-niveau-5.html>

BP : <http://eduscol.education.fr/cid47641/le-brevet-professionnel-bp.html>

2. **INSCRIPTION DEFINITIVE** :

Dès la finalisation de votre inscription sur internet, vous recevrez une **confirmation d'inscription que vous devez imprimer, vérifier**, et éventuellement compléter ou corriger, puis dater, **signer et expédier au Rectorat de Martinique** – Les Hauts de Terreville – 97279 SCHOELCHER Cedex, accompagnée des pièces justificatives énumérées ci-dessous.

Votre candidature sera annulée si cette « confirmation d'inscription » signée et accompagnée des pièces justificatives n'est pas parvenue au Rectorat **le Lundi 03 Décembre 2018**

Pièces justificatives à fournir :

POUR TOUT LES EXAMENS

- Photocopie d'une **pièce d'identité**, ou du livret de famille (uniquement la page concernant le candidat)
- **Relevés de notes** de diplômes obtenus, et photocopie du ou des diplômes en vue de l'obtention de dispenses d'épreuves,
- Candidats inaptes à la pratique de l'EPS : **certificat médical** d'inaptitude,
- Photocopie du **dernier relevé de notes** obtenues à l'examen (si vous conservez des bénéfiques de notes),
- Candidats présentant un handicap : **demande d'aménagement d'épreuves** (www.ac-martinique.fr), rubrique « examens et concours » puis « aménagement des épreuves »)
- Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (**JDC**) pour les candidats de moins de 25 ans.
- **L'attestation de travail en hauteur** prévue par la recommandation R.408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative, en tout ou partie, au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied,
- **Déclaration de décharge**,

Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) :

- **Attestation de formation** pour les candidats mineurs au 31/12/2019
- Pour les candidats au CAP Petite Enfance et au CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE), **un certificat médical d'aptitude à la pratique professionnelle**

Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP)

- **Attestation de formation** pour les candidats mineurs au 31/12/2019

Mention Complémentaire V (MC5)

- **Photocopie du diplôme** requis pour entrer en formation **et attestation de formation à la mention complémentaire**

Ou

- **Certificat (s) de travail** pour justifier de 3 années d'expérience professionnelle en rapport avec la spécialité concernée.

Brevet Professionnel (BP)

- Justificatif d'activité professionnelle : photocopie du contrat d'apprentissage, photocopie du contrat de travail ou du contrat de professionnalisation.
 - - 2 ans d'activité professionnelle cumulée sont exigés au moment de la présentation à l'examen si vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau V- CAP, BEP ou supérieur : Baccalauréat, BTS, Diplôme Universitaire...
 - - 5 ans d'activité professionnelle cumulée sont exigés au moment de la présentation à l'examen si vous n'êtes titulaire d'aucun diplôme.